

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT

Le quatre mars deux mille dix, à vingt heures trente, le Conseil Communautaire s'est réuni en session ordinaire à Saint-Léonard de Noblat, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LEBLOIS.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 26/02/2010

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 27

**PRESENTS :** Jean-Claude LEBLOIS, Arlette DEMAR, Pierre LANGLADE, Henri PALA, Hervé VALADAS, Gérard BEAUBIER, Bernard DUMONT, Roger DESROCHES, Gérard BARRAUD, Dominique DUNAUD, Martine TANDEAU DE MARSAC, Michelle MONDIT, Bernard POUSSIN, Patrick DESCHARLES, Valérie GIROIR, Nadine MAGY, Alexandre MAZIN, Marie-Claire RAPAUD – CHATEAUNEUF, Christine RIFFAUD, Philippe VAN ROOIJ, Odette WENCLICK, Jean-Pierre ESTRADÉ, Philippe STEYAERT, Jean-Pierre MORLON, Monique REIX – BUSSY.

**EXCUSES :** Béatrice DUFOUR, Alain FAUCHER.

Alexandre MAZIN a été élu secrétaire de séance.

## 2010 – 036 : ESPACE AQUATIQUE COMMUNAUTAIRE – CREATION DE FONDS DE CONCOURS AVEC LES COMMUNE DE SAINT LEONARD DE NOBLAT

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** l'Arrêté Préfectoral 2004-976 du 04 juin 2004 portant création de la communauté de communes de NOBLAT

**Vu** l'arrêté préfectoral 2006-2469 du 14 décembre 2006 portant modification des statuts de la Communauté de Communes de Noblat,

**Vu** la délibération 2008 – 006 autorisant la réalisation d'un fonds de concours avec la commune de Saint-Léonard de Noblat pour la réalisation de l'Espace Aquatique Communautaire

Monsieur le Président rappelle que, par délibération 2008 – 006 du 18 janvier 2008, le Conseil Communautaire a autorisé la mise en place d'un fonds de concours, pour la réalisation de l'Espace Aqua'Noblat, avec la commune de Saint-Léonard de Noblat.

Monsieur le Président expose qu'il est possible de mettre en place un fonds de concours avec les huit autres communes de l'intercommunalité pour le financement de l'opération « Espace Aquatique Communautaire » conformément au tableau ci-dessous :

Communes	Montant €
Champnétery	18 045
Le Châtenet-en-Dognon	14 423
Eybouleuf	10 936
La Geneytouse	27 272
Royères	29 436
Saint-Denis-des-Murs	17 296
Saint-Martin-Terressus	25 826
Sauviat-sur-Vige	44 816
	188 050

Monsieur le Président précise qu'une convention sera signée avec chaque commune pour préciser les modalités techniques et financières de ces fonds de concours.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré par  
25 voix pour, 0 contre et 0 abstention

**Approuve** les montants des fonds de concours conformément à ceux inscrits dans le tableau ci-dessus,

**Autorise** Monsieur le Président à signer les conventions à intervenir.

Fait et délibéré à Saint Léonard de Noblat les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le 05 mars 2010

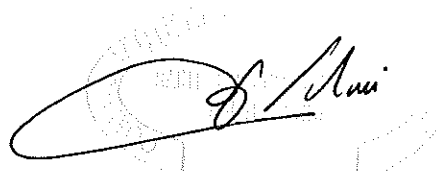
Certifié exécutoire  
Reçu à la Préfecture

le :

Publié ou notifié

Le : 10/03/2010

Le Président,



Jean-Claude LEBLOIS

**Accusé de réception préfecture**

Objet de l'acte : Espace Aquatique Communautaire - Creation de fonds de concours avec les communes de Saint Leonard de Noblat

Date de transmission de l'acte : 10/03/2010

Date de réception de l'accusé de réception : 10/03/2010

Numéro de l'acte : 2010-036 ( voir l'acte associé )

Identifiant unique de l'acte : 087-248719361-20100305-2010-036-DE

Date de décision : 05/03/2010

Acte transmis par : Jean-Claude LEBLOIS

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de competences  
9.1. Autres domaines de competences des communes